

### 1. Ceintures de sécurité

- Le message : une ceinture à boucler.

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dès lors que le véhicule en est équipé (cf. réglementation page 8). Rappeler aux jeunes l'utilité majeure de la ceinture en cas de renversement ou de tonneau de l'autocar.

- Manipulation.

Faire manipuler les plus jeunes : pour mettre la ceinture («je tire», «je bloque», je «clique»), pour l'enlever (j'utilise le pouce). Réitérer l'opération 1 ou 2 fois.



### 2. Déverrouillage et ouverture des portes

Plusieurs cas vont se présenter, suivant le type de véhicule utilisé.

- S'il s'agit d'un véhicule avec des portes à soufflets, montrer les boutons rouges permettant d'actionner l'ouverture. Ces commandes sont visibles, mais protégées, souvent encastrées dans la carrosserie. Donner les consignes suivantes :

- lorsque l'on se trouve à l'intérieur du car, l'ouverture de la porte s'obtiendra en tirant sur le bouton, puis en tirant les soufflets.

- lorsque l'on se trouve à l'extérieur du car, l'ouverture de la porte s'obtiendra en poussant sur le bouton, puis en poussant chaque soufflet, l'un après l'autre.

- S'il s'agit d'un véhicule avec une porte arrière à poignée ou manette, il faudra lever cette poignée ou tourner la manette, puis pousser la porte pour l'ouvrir. Ce système évite les risques d'ouverture, par poussée ou par pression des voyageurs transportés. Expliquer aux enfants le principe de verrouillage et déverrouillage de la porte arrière depuis le poste de conduite. Cela a pour but d'éviter les chutes et de permettre une meilleure évacuation.

### 3. Issues de secours

- En partie haute :

Leur utilisation comme sortie de secours est recommandée lorsque le car est couché sur le côté droit ou dans le fossé, les portes étant alors bloquées.

- Les vitres :

L'inscription "issue de secours" est portée sur les vitres. Les fenêtres de secours, montées sur charnières, s'ou-



vrent vers l'extérieur. Si les fenêtres ne sont pas équipées d'un système d'ouverture, les marteaux "brise vitres" qui sont en nombre équivalent aux fenêtres de secours, seront utilisés pour casser les vitres.

Bien préciser qu'il faut en cas de nécessité frapper dans un angle de la vitre pour la briser sans la regarder, en se protégeant la main. Souligner le caractère tout à fait exceptionnel de cette manœuvre. Les marteaux ne doivent pas être déplacés en temps normal.

Certains véhicules ont un système de marteau à percussion directement fixé sur la vitre, il suffit alors de tirer sur la poignée rouge ou noire pour qu'il y ait éclatement de la glace.

### 4. Extincteur et boîte de premier secours

Les présenter aux enfants et leur expliquer leur fonction. Montrer la date de contrôle annuel de l'extincteur.



CONTENU MINIMUM EXIGÉ DE LA BOÎTE DE SECOURS : (Annexe 10 de l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié)

**Protection du secouriste :**

- > 2 paires de gants à usage unique.
- > 1 masque de protection à usage unique.

**Nécessaire pour plaies :**

- > 2 compresses stériles en conditionnement individuel.
- > 1 assortiment de pansements de différentes tailles.
- > 1 ruban de tissu adhésif.
- > 3 serviettes nettoyantes à usage unique ou 3 flacons d'antiseptique cutané en monodose.
- > 1 bande de gaze élastique.

**Matériels divers :**

- > 1 paire de ciseaux. > 1 couverture isotherme.

### 5. Pictogramme à éclairage

Les pictogrammes à éclairage sont obligatoires pour tout véhicule neuf immatriculé à partir du 20 octobre 2008 (art. 76 de l'arrêté du 2 juillet 1982).



### 6. Et aussi...

- L'éthylotest anti-démarrage
- Le téléphone portable qui permet de rester en contact avec l'entreprise.
- Le renforcement de la signalisation lumineuse. Les **feux de détresse en partie haute** clignotant à l'ouverture de la porte du car.
- Coupe circuit électrique.

Tous ces éléments sont autant de facteurs supplémentaires de sécurité.